

**SECTION 1 Identification****1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : TRISTEL ULT ACTIVATOR SOLUTION

**1.2. Autres moyens d'identification**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique**

Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant  
Restrictions d'emploi : Utilisations autres que l'utilisation prévue du produit.

**1.4. Données relative au fournisseur****Fabricant**

Tristel Solutions Limited  
Unit 1B  
Lynx Business Park  
Fordham Road  
Newmarket, Cambridgeshire, CB8 7NY  
United Kingdom  
T +44 (0) 1638 721500  
[SDS@tristel.com](mailto:SDS@tristel.com)

**Distributeur**

INNOVA Medical  
136 Sparks Avenue  
Toronto, Ontario M2H 2S4  
Canada  
T +4166150185

**1.5. Numéro de téléphone d'urgence**

Numéro d'urgence : 1-844-764-7669

**SECTION 2 Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence****Étiquetage GHS CA**

Étiquetage non applicable

**2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 3 Composition/information sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

# TRISTEL ULT ACTIVATOR SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE	SURFACTANT DECAMINE OXIDE	n° CAS: 2605-79-0	< 1	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Lés. Oculaire 1, H318 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411
CHLORITE DE SODIUM 100%	-	n° CAS: 7758-19-2	< 1	Sol. Comb. 1, H271 Tox. Aiguë 3 (Voie orale), H301 Tox. Aiguë 2 (Par contact cutané), H310 Corr. Cut. 1B, H314 Lés. Oculaire 1, H318 TSOC ER 2, H373 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 3, H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Complete protective clothing.
------------------------------	--

# TRISTEL ULT ACTIVATOR SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.  
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Matières incompatibles : Sources de chaleur.  
Température de stockage : 10 – 35 °C  
Utilisations finales spécifiques : A utiliser avec la solution de base Tristel ULT. Pour usage professionnel uniquement.

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Protection des mains:

Éviter le contact avec la peau.

##### Protection oculaire:

Éviter le contact avec les yeux.

# TRISTEL ULT ACTIVATOR SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Veiller à ce que la zone soit suffisamment ventilée pendant l'utilisation.

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Incolore
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10,3 – 11,3
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éthér=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: > 93 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 – 1,01
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

#### CHLORITE DE SODIUM 100%

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

#### 1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas d'informations complémentaires disponibles

# TRISTEL ULT ACTIVATOR SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Conditions à éviter	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)	
ATE CA (oral)	100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	50 mg/kg de poids corporel

1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)	
DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe animal : femelle, Ligne directrice : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la classe de toxicité aiguë), Ligne directrice : Méthode de l'UE B.1 tris (Toxicité orale aiguë - Méthode de classe de toxicité aiguë)
DL50 orale	300 – 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 402 de l'OCDE (toxicité cutanée aiguë), Guideline : Méthode de l'UE B.3 (Toxicité aiguë (cutanée))
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 10,3 – 11,3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 10,3 – 11,3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)	
Groupe IARC	3 - Not classifiable

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	40 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude de toxicité combinée à doses répétées avec le test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement), Ligne directrice: autre:

Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.

# TRISTEL ULT ACTIVATOR SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.  
Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

### SECTION 12 Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

#### CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)

CL50 - Poissons [1]	265 – 310 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,29 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradation

##### TRISTEL ULT ACTIVATOR SOLUTION

Persistance et dégradabilité : Biodégradabilité dans l'eau : pas de données disponibles.

##### CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)

Persistance et dégradabilité : Biodégradabilité dans l'eau : pas de données disponibles.

##### 1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)

Persistance et dégradabilité : Rapidement dégradable

Biodégradation : 97 %

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Fluorinated greenhouse gases : Non

### SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

# TRISTEL ULT ACTIVATOR SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG)	: Non applicable
N° ONU (DOT)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

**TDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

**DOT**  
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (DOT)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable

### 14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

**TMD**  
Non applicable

**DOT**  
Non applicable

**IMDG**  
Non applicable

**IATA**  
Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

# TRISTEL ULT ACTIVATOR SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 15 Informations sur la réglementation

#### CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 02-20-2025

Date de révision : 02-20-2025

#### Full text of hazard classes and H-statements:

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

**SECTION 1 Identification****1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : TRISTEL ULT BASE SOLUTION

**1.2. Autres moyens d'identification**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique**

Utilisation recommandée : Désinfectant  
Restrictions d'emploi : Utilisations autres que l'utilisation prévue du produit.

**1.4. Données relative au fournisseur****Fabricant**

Tristel Solutions Limited  
Unit 1B  
Lynx Business Park  
Fordham Road  
Newmarket, Cambridgeshire, CB8 7NY  
United Kingdom  
T +44 (0) 1638 721500  
[SDS@tristel.com](mailto:SDS@tristel.com)

**Distributeur**

INNOVA Medical  
136 Sparks Avenue  
Toronto, Ontario M2H 2S4  
Canada  
T +4166150185

**1.5. Numéro de téléphone d'urgence**

Numéro d'urgence : 1-844-764-7669

**SECTION 2 Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Provoque un sévère irritation des yeux  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence****Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H319 - Provoque un sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

# TRISTEL ULT BASE SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ	2, HYDROXY-1,2,3 PROPANE TRICARBOXYLIC ACID	n° CAS: 5949-29-1	1 – 10	Irrit. Oculaire 2, H319 TSOC EU 3, H335
1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE	SURFACTANT DECAMINE OXIDE	n° CAS: 2605-79-0	< 1	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Lés. Oculaire 1, H318 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

# TRISTEL ULT BASE SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Complete protective clothing.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7 Manutention et stockage

### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec les yeux.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Température de stockage : 10 – 35 °C  
Utilisations finales spécifiques : A utiliser avec la solution activatrice Tristel ULT. Pour usage professionnel uniquement.

## SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Protection des mains:

Éviter le contact avec la peau.

# TRISTEL ULT BASE SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables (EN 166)

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Veiller à ce que la zone soit suffisamment ventilée pendant l'utilisation.

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Blue
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2 – 3
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,02 – 1,03
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

### 1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# TRISTEL ULT BASE SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Conditions à éviter	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 11 Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

#### ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)

DL50 orale rat	11700 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

#### 1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)

DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe animal : femelle, Ligne directrice : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la classe de toxicité aiguë), Ligne directrice : Méthode de l'UE B.1 tris (Toxicité orale aiguë - Méthode de classe de toxicité aiguë)
DL50 orale	300 – 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice : OCDE 402 (Toxicité cutanée aiguë), Ligne directrice : Méthode de l'UE B.3 (Toxicité aiguë (dermique))
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 2 – 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque un sévère irritation des yeux. pH: 2 – 3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

#### ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
--	--------------

#### 1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	40 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 422 de l'OCDE (étude combinée de toxicité à doses répétées et test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement), Ligne directrice: autre:
-----------------------------	---

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

# TRISTEL ULT BASE SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

### ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)

CL50 - Poissons [1]	440 – 706 mg/l
---------------------	----------------

### 12.2. Persistance et dégradation

#### TRISTEL ULT BASE SOLUTION

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : pas de données disponibles.
------------------------------	---

### ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Biodégradation	97 %
----------------	------

### 1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Biodégradation	97 %
----------------	------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
-------	--------------

Fluorinated greenhouse gases	: Non
------------------------------	-------

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

# TRISTEL ULT BASE SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : Non applicable  
N° ONU (DOT) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non applicable  
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

**TDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

**DOT**  
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

#### 14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

**TMD**  
Non applicable

**DOT**  
Non applicable

**IMDG**  
Non applicable

**IATA**  
Non applicable

# TRISTEL ULT BASE SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 02-20-2025

Date de révision : 02-20-2025

### Full text of hazard classes and H-statements:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant  
Utilisation recommandée : Désinfectant  
Restrictions d'emploi : Utilisations autres que l'utilisation prévue du produit.

#### 1.4. Données relative au fournisseur

##### Fabricant

Tristel Solutions Limited  
Unit 1B  
Lynx Business Park  
Fordham Road  
Newmarket, Cambridgeshire, CB8 7NY  
United Kingdom  
T +44 (0) 1638 721500  
[SDS@tristel.com](mailto:SDS@tristel.com)

##### Distributeur

INNOVA Medical  
136 Sparks Avenue  
Toronto, Ontario M2H 2S4  
Canada  
T +4166150185

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-844-764-7669

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3 Composition/information sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

# TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
dioxyde de chlore....%	dioxyde de chlore....%	n° CAS: 10049-04-4	< 1	Tox. Aiguë 3 (Voie orale), H301 Corr. Cut. 1B, H314 Aquatique Aigu 1, H400

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Complete protective clothing.
------------------------------	--

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
---	---

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

# TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Utilisations finales spécifiques : Solution désinfectante. Pour usage professionnel uniquement.

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

##### Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,3 mg/m <sup>3</sup>
	0,1 ppm
LEMT STEL	0,8 mg/m <sup>3</sup>
	0,3 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021

##### Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Chlorine dioxide
Plafond	0,1 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety

##### Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)

##### Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2024

# TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION	
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT LMPT	0,1 ppm 0,3 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

## 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

# TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Protection des mains:

Éviter le contact avec la peau.

#### Protection oculaire:

Éviter le contact avec les yeux.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Veiller à ce que la zone soit suffisamment ventilée pendant l'utilisation.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Yellow
Odeur	: caractéristiques
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: > 93 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

# TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

dioxyde de chlore....%	
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

dioxyde de chlore....% (10049-04-4)	
DL50 orale rat	93,86 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice : OCDE 401 (Toxicité orale aiguë), Ligne directrice : Méthode de l'UE B.1 (Toxicité aiguë (orale)), Remarques sur les résultats : autres : , 95% CL : 45,52 - 193,53
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	0,041 mg/l Source: ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
--------------------------------------	--------------

dioxyde de chlore....% (10049-04-4)	
pH	< 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
--	--------------

dioxyde de chlore....% (10049-04-4)	
pH	< 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

# TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 12 Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

- Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
- Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
- Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

dioxyde de chlore....% (10049-04-4)	
CL50 - Poissons [1]	75 mg/l Organismes d'essai (espèces): Cyprinodon variegatus
CL50 - Poissons [2]	0,021 mg/l Organismes d'essai (espèces): Danio rerio (nom précédent: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	0,063 mg/l Organismes d'essai (espèces): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	1096 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,324 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	≥ 500 mg/l Organismes d'essai (espèces): Danio rerio (nom précédent: Brachydanio rerio) Durée: '36 d'
NOEC (chronique)	≥ 500 mg/l Organismes d'essai (espèces): Daphnia magna Durée: '21 d'

#### 12.2. Persistance et dégradation

TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : pas de données disponibles.

  

dioxyde de chlore....% (10049-04-4)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets nocifs

- Ozone : Non classé
- Fluorinated greenhouse gases : Non

### SECTION 13 Données sur l'élimination

- Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

# TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG)	: Non applicable
N° ONU (DOT)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

##### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

##### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (DOT)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable

#### 14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

##### TMD

Non applicable

##### DOT

Non applicable

##### IMDG

Non applicable

##### IATA

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

# TRISTEL DUO ULT WORKING SOLUTION

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 15 Informations sur la réglementation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 02-20-2025

Date de révision : 02-20-2025

#### Full text of hazard classes and H-statements:

H301	Toxique en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.